

Arrêté N° MA-ART-2020-111

OBJET : Arrêté de stationnement devant le 4, rue du 12 juin à Aunay-sur-Odon

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par Monsieur Pierre PERRINE domicilié 4 rue du 12 juin - Aunay-sur-Odon 14260 LES MONTS D'AUNAY visant à faire réserver des places de stationnement devant le 4 rue du 12 juin à Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, afin de procéder à son emménagement entre le 17 Septembre 2020 ;

ARRÊTE

Article 1 – Deux places de stationnement sont réservées devant le 4 rue du 12 juin le 17 Septembre 2020.

Article 2 – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur Pierre PERRINE,
- Monsieur le chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- L'Agent Surveillant de la Voie Publique,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 16 septembre 2020.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

